



**Rapport de la délégation parlementaire canadienne  
concernant sa participation à la Commission de l'éducation,  
de la communication et des affaires culturelles de  
l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF)  
Section canadienne de l'Assemblée parlementaire  
de la Francophonie (APF)  
Bruxelles, Belgique  
29 au 31 mars 2012**

# Rapport

La délégation parlementaire de la Section canadienne qui a participé à la réunion de la Commission de l'éducation, de la communication et des affaires culturelles de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF), tenue à Bruxelles, Belgique, du 29 au 31 mars 2012, a l'honneur de présenter son rapport. La délégation était composée de monsieur **Bernard Trottier**, député.

Les sections suivantes étaient représentées : Belgique/Communauté Française/Wallonie-Bruxelles, Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Canada, Congo, France, Gabon, Géorgie, Hongrie, Jura, Liban, Québec, République démocratique du Congo, Roumanie, Sénégal, Suisse, Tchad, Val d'Aoste et Valais.

## Début des travaux

Après l'adoption de l'ordre du jour et du compte rendu de la dernière réunion de la Commission, monsieur **Didier Berberat**, conseiller aux États (Suisse) et président de la Commission, présente le rapport d'activité de la Commission de l'éducation, de la communication et des affaires culturelles.

Le D<sup>r</sup> **Omar Ndoye**, député (Sénégal) et rapporteur chargé des questions relatives au VIH/sida, présente le rapport d'activité du Réseau parlementaire de lutte contre le VIH/sida.

## Francophonie culturelle, Francophonie économique : antagonisme ou complémentarité

Madame **Henriette Martinez**, députée (France), présente le rapport sur cette question. Les conclusions de ce rapport mettent en lumière la nécessité pour la Francophonie d'investir le secteur économique en s'appuyant sur les nombreuses ressources dont cette dernière dispose.

## Enjeux des systèmes éducatifs dans nos sociétés en pleine mutation socio-économique et culturelle

Cette étude de la Commission fait l'objet d'un suivi. Monsieur **Bernard Trottier** participe au débat, spécifiant qu'au Canada, la compétence en matière d'éducation relève des provinces. Il ajoute que le gouvernement fédéral appuie les provinces en subventionnant l'éducation des minorités linguistiques de la maternelle à l'université, en passant par le réseau des collèges.

## Vade-mecum relatif à l'usage de la langue française dans les organisations internationales

La Commission reçoit madame **Isabelle Durant**, vice-présidente du Parlement européen, ainsi que messieurs **Mihnea Motoc**, ambassadeur et représentant permanent de la Roumanie à l'Union européenne et Président du Groupe des ambassadeurs francophones à Bruxelles; **Pietro Sicuro**, ambassadeur et représentant permanent de l'OIF auprès de l'Union européenne à Bruxelles; **Frédéric Bouilleux**, directeur, Direction de langue française, de la diversité culturelle et linguistique de l'OIF; **Cristian Dan Preda**, président de la section du Forum des francophones du Parlement

européen; **Philippe Étienne**, ambassadeur et représentant permanent de la France à l'Union européenne, qui traitent de ce sujet.

Tout en soulignant les initiatives mises en avant par la Francophonie afin de promouvoir le français dans les instances internationales, les membres de la Commission se disent préoccupés de l'absence de directives données aux diplomates et au personnel de plusieurs pays de la Francophonie afin de répondre aux obligations du Vade-mecum. Dans ce contexte, les membres de la Commission rappellent que ces directives doivent être édictées et respectées.

### **Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles**

Monsieur **Bertrand St-Arnaud**, député (Québec) et rapporteur, présente un projet de rapport sur la question.

Monsieur **Frédéric Bouilleux**, directeur, Direction de langue française, de la diversité culturelle et linguistique de l'OIF, participe au débat qui s'ensuit et annonce que l'OIF mettra en place des sessions de formation de parlementaires seront données au Gabon, au Sénégal, au Burkina Faso et au Niger.

### **Éducation au développement durable**

Monsieur **Yves Reinkin**, député (Belgique/Communauté française/Wallonie Bruxelles) et vice-président de la Commission, présente un projet de rapport sur la question.

Madame **Renée-Paule Blochet**, chargée de mission à l'Académie de la Savoie et présidente des Amis du Circée; madame **Jacqueline Charron**, secrétaire des Amis du Circée; monsieur **Jean-Michel Lex**, coordinateur de projets en éducation au développement durable à l'Institut Robert Schuman d'Eupen; madame **Maryse Clary**, maître de conférences honoraire à l'Institut universitaire de formation des maîtres, Aix-Marseille et spécialiste en éducation à l'environnement pour un développement durable et audition de jeunes, participe au débat qui s'ensuit.

Ce débat est enrichi par les contributions de plus de douze sections. Au terme de ces débats, les membres de la Commission décident de proposer à la Session plénière de l'APF une résolution recommandant de mettre l'accent sur l'éducation au développement durable.

Pour de plus amples renseignements sur cette réunion, prière de consulter : <http://apf-francophonie.org/spip.php?article436>

Grâce à sa participation à cette réunion de Commission, la Section canadienne a atteint ses objectifs, soit de s'acquitter de ses obligations internationales, d'entretenir des liens internationaux et de défendre ses intérêts.

Respectueusement soumis,

Bernard Trottier, député  
Membre de la Section canadienne de  
l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF)



## Dépenses de voyage

<b>ASSOCIATION</b>	Section canadienne de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF)
<b>ACTIVITÉ</b>	Commission de l'éducation, de la communication et des affaires culturelles de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF)
<b>DESTINATION</b>	Bruxelles, Belgique
<b>DATES</b>	29 au 31 mars 2012
<b>DÉLÉGATION</b>	
SÉNAT	
CHAMBRE DES COMMUNES	Bernard Trottier
PERSONNEL	
<b>TRANSPORT</b>	5 050,42 \$
<b>HÉBERGEMENT</b>	627,12 \$
<b>INDEMNITÉS JOURNALIÈRES</b>	291,59 \$
<b>TOTAL</b>	<b>5 969,13 \$</b>